

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Crissier
Ecublens - Prilly - Renens - Saint-Sulpice
Villars-Sainte-Croix

PREAVIS NO 10/2021-2026

**BUDGET
2026**

Nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2)

I.1 Pourquoi le MCH2 ?

Le MCH2, instrument déployé par la Confédération et les cantons suisses, vise à moderniser et harmoniser la comptabilité publique. Il est issu d'un long processus de normalisation débuté par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). Les motivations principales de son adoption sont :

Transparence accrue : permettre à tout citoyen, élu ou partenaire d'analyser la situation financière réelle d'une commune, grâce à des règles uniformisées et rigoureuses.

Comparabilité : offrir une base commune pour comparer les comptes entre communes et avec l'État, tant au niveau romand que national.

Conformité internationale : rapprocher la présentation des comptes publics des standards du secteur public (IPSAS), comme cela se fait dans le privé.

Gestion moderne : doter les collectivités publiques d'outils de pilotage performants pour suivre l'évolution à moyen et long terme et prendre des décisions éclairées.

I.2 Principaux changements avec le MCH2

- Nouvelle organisation du plan comptable :
 - Plan comptable plus détaillé et structuré à quatre niveaux hiérarchiques.
 - Codes et postes uniformisés pour toutes les communes du canton.
- Présentation harmonisée :
 - Obligation d'échelonner le résultat en plusieurs niveaux (opérationnel, financier, extraordinaire).
 - Flux de trésorerie et mouvements de fonds explicitement indiqués.
- Amortissements réglementés :
 - Durées d'amortissement obligatoires pour chaque type d'immobilisation, soumises à la même règle partout.
 - Disparition de nombreux amortissements libres ou exceptionnels utilisés par le passé.
- Annexes détaillées :
 - Annexes obligatoires sur la composition des fonds propres, des titres, des associations de communes, etc.
 - Exigence de tableaux standardisés pour les prêts, garanties et investissements.
- Double classification :
 - Possibilité de classer et d'analyser une même dépense à la fois selon sa nature et selon sa fonction.

I.3 Impacts et implications

I.3.1 Sur le pilotage financier

- Meilleure lisibilité des comptes pour les élus, la population et l'administration.
- Facilitation des comparaisons intercommunales et avec le canton ou la Confédération.
- Augmentation de la charge administrative : formation des collaborateurs, adaptation des logiciels, réorganisation des processus internes.
- Renforcement du contrôle : les outils analytiques sont affinés et rendent plus visible la performance réelle des services.

I.3.2 Sur la communication et la transparence

- Documents dits « citoyens » plus faciles à produire et à comprendre.
- Difficulté de la comparaison avec les années antérieures.
- L'une des principales difficultés de la transition vers le MCH2 est la rupture de série budgétaire et comptable :
 - Les anciens comptes ne sont souvent pas directement convertibles dans le nouveau référentiel.
 - Certains postes disparaissent, d'autres fusionnent ou changent de structure, rendant les comparaisons délicates voire impossibles pour plusieurs années.

I.4 En résumé

Le processus de transition vers le plan comptable MCH2 étalé sur plusieurs mois, a donné lieu à un document de travail détaillant chaque compte individuellement. En raison des profonds changements apportés par le MCH2, les comparaisons avec les budgets antérieurs sous MCH1 n'ont pas été intégrées dans les documents officiels. Les écarts qui en résulteraient seraient difficilement interprétables. Malgré cela, des éléments de comparaison pertinents seront fournis autant que possible lors des séances.

Bien que le nouveau plan ait été validé à travers de nombreux contrôles et échanges entre acteurs concernés, il reste possible que certaines évolutions soient nécessaires par la suite. Des ajustements pourraient être apportés sur la base des retours de terrain des utilisateurs : responsables budgétaires, services financiers, direction cantonale ou autres communes.

Ce nouveau référentiel comptable introduit une granularité nettement accrue, avec la création de beaucoup de nouveaux comptes supplémentaires. Cette complexité rend les premières estimations parfois délicates, notamment lorsque les postes ont été divisés selon plusieurs natures comptables. Une certaine souplesse sera donc indispensable durant les premières années d'application. Les projections financières devraient progressivement gagner en précision avec l'expérience.

Enfin, il est important de noter que l'exercice 2026 sera le premier à être clôturé intégralement sous MCH2. Ce n'est qu'à partir de là que des données complètes pourront être exploitées pour établir le budget 2028. Pour le budget 2027, seuls les six premiers mois de l'année seront disponibles.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2026	Commentaires - v13.08.2025
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	
16	Défense	-	
162	Défense civile	-	
1620	Défense civile	-	
16200	Défense civile, Conseil intercommunal	- 11'500	
16200.3000.00	Salaires des autorités et commissions	- 1'000	Jetons de présence et indemnités du secrétaire du Conseil intercommunal.
16200.3100.00	Matériel de bureau	- 500	Achats de deux cartouches imprimante.
16200.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 10'000	Jetons de présence et indemnités des membres du Conseil intercommunal versés directement aux communes.
16201	Défense civile, Comité de direction	- 18'500	
16201.3000.00	Salaires des autorités et commissions	- 4'000	Jetons de présence et indemnités du secrétaire du Comité de direction.
16201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	- 100	
16201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	- 100	
16201.3099.00	Autres charges de personnel	- 800	Repas du Comité de direction.
16201.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 13'500	Jetons de présence et indemnités des membres du Comité de direction versés directement aux communes.
16202	Défense civile, Administration de l'association	- 428'050	
16202.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	- 252'500	Il a été tenu compte d'une éventuelle indexation du coût de la vie de 1%.
16202.3010.99	Remboursement IJM	1'000	Remboursements d'assurances perte de gain.
16202.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	- 16'600	
16202.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	- 41'200	
16202.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	- 1'100	
16202.3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	- 6'700	
16202.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	- 2'600	
16202.3059.00	Autres cotisations patronales	- 300	
16202.3099.00	Autres charges de personnel	- 6'000	Formations prévues pour chaque collaborateur à raison de Fr. 2'000.- par personne.
16202.3100.00	Matériel de bureau	- 10'000	Enveloppes: Fr. 5'000.- Imprimés: Fr. 4'000.- Base: Fr. 1'000.-
16202.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	- 100	Abonnement au journal de Morges.
16202.3110.00	Meubles et appareils de bureau	- 25'000	Achats de meubles et matériels de bureau suite au déménagement des locaux en 2026: Fr. 20'000.- Base: Fr. 3'000.- Portable Fr. 2'000
16202.3113.00	Matériel informatique	- 5'400	Location du PC du Canton, machine à affranchir, Devillard.
16202.3120.01	Frais d'électricité	- 3'000	
16202.3130.00	Prestations de services de tiers	- 2'000	
16202.3130.01	Prestations de services de tiers - frais de télécommunication	- 15'000	Swisscom fixe & internet: Fr. 11'000.- Swisscom abonnement natels: Fr. 2'000.- Peopelfone : Fr. 1'500.- Divers:Fr. 500.-
16202.3130.02	Prestations de services de tiers - affranchissements	- 5'000	
16202.3130.03	Prestations de services de tiers - cotisations	- 2'000	
16202.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	- 4'000	Honoraires fiduciaire
16202.3133.00	Charges d'utilisation informatiques	- 4'000	Site internet
16202.3137.00	Impôts, taxes et émoluments	- 500	Redevances droits d'auteurs Suisa
16202.3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	- 4'800	Maintenance de logiciels.
16202.3170.00	Remboursements de frais effectifs	- 2'500	
16202.3420.00	Acquisition et administration de capital	- 2'000	Frais bancaires et CCP
16202.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 17'000	Frais administratifs du Service des finances de Crissier.
16202.4290.00	Autres taxes	250	Redistribution de la taxe CO2.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2026	Commentaires - v13.08.2025
16203	Défense civile, Gestion opérationnelle	- 1'004'473	
16203.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	- 388'300	Il a été tenu compte d'une éventuelle indexation du coût de la vie de 1%.
16203.3010.01	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - piquets Firol	- 22'000	Les indemnités pour les officiers de piquet de milice sont remboursées par le canton (SSCM) Fr. 11'000.- (voir compte 16203.4611.00). Un service de piquet professionnel est assuré par les employés sur la même base d'indemnisation, soit Fr. 11'000.- par année.
16203.3010.02	Salaires du personnel administratif et d'exploitation - soldes	- 100'000	
16203.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	- 25'500	
16203.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	- 60'800	
16203.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	- 1'700	
16203.3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	- 10'200	
16203.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	- 4'000	
16203.3059.00	Autres cotisations patronales	- 400	
16203.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	- 8'000	Formations prévues pour chaque collaborateur à raison de Fr. 2'000.- par personne.
16203.3099.00	Autres charges de personnel	- 3'000	
16203.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	- 15'800	
16203.3101.01	Matériel d'exploitation, produits d'entretien	- 10'700	
16203.3111.00	Machines, appareils et véhicules	- 118'500	Deux portes rideaux : Fr. 5'000.- Un déshumidificateur : Fr. 3'500.- Un lave-vaisselle: Fr. 15'000.- Remorque RTU et Delesta Fr. 38'000 Piquet 2 vhcs Fr. 37'000 Divers selon liste Fr. 20'000
16203.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	- 2'000	
16203.3120.00	Frais d'électricité, chauffage, eau	- 50'000	
16203.3130.00	Prestations de services de tiers	- 6'500	Rapport bataillon (repas): Fr. 5'500 Divers: Fr. 1'000 -
16203.3134.00	Primes d'assurances choses	- 24'500	
16203.3137.00	Impôts, taxes et émoluments	- 500	
16203.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	- 52'000	Changement des GSM 3G sur 3 bâtiments: Fr. 28'000.- Mise en conformité incendie, OIBT, EFFITEC: Fr. 16'000.- Société Eco 2 net SA (640.- Fr./mois): Fr. 8'000.-
16203.3151.00	Entretien du matériel	- 8'000	
16203.3151.01	Entretien des véhicules	- 24'000	
16203.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	- 166'000	Projet déménagement chemin du Bois Loyer : Fr. 8'405.- /mois Charges: Fr. 881.- / mois 7 places de parc: Fr. 1'050.-/mois +TVA Confrérie & place de parc du Croset: Fr. 31'000.-
16203.3169.00	Location d'installations et de matériel	- 4'100	
16203.3170.00	Remboursements de frais effectifs	- 45'200	Sur la base d'une moyenne des années précédentes (remarque PCI) Fr. 37'200.- (3'100 jrs*12.- coût/moyen) Fr. 8'000.- IFC
16203.3199.00	Autres charges d'exploitation	- 500	
16203.4250.00	Ventes	-	
16203.4260.00	Remboursements et participations de tiers	100	
16203.4290.00	Autres taxes	250	
16203.4611.00	Dédommagements des cantons et concordats	78'377	Nouveau plan de stationnement 3 constructions à la place de 8 Gain sur les dépenses électricités, ECA, assurances, petit matériel entretien et perte de subvention. 3100 jrs*15/homme (à la place de 30.-): Fr. 46'500 Rbt participation VD piquet milice: Fr. 10'920
16203.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	69'000	Cap sur l'Ouest et marChethon
16204	Défense civile, participation des communes	1'462'523 85'955 habitants : 17.01 / hab	
16204.4612.00	Participation de Bussigny	198'514	11'667 habitants
16204.4612.01	Participation de Chavannes	166'253	9'771 habitants
16204.4612.02	Participation de Crissier	181'720	10'680 habitants
16204.4612.03	Participation d'Ecublens	227'848	13'391 habitants
16204.4612.05	Participation de Renens	366'979	21'568 habitants
16204.4612.06	Participation de St-Sulpice	87'746	5'157 habitants
16204.4612.07	Participation de Villars-Ste-Croix	16'249	955 habitants
16204.4612.04	Participation de Prilly	217'214	12'766 habitants

Compte MCH1	Désignation	Budget 2025
662	Participation des communes	82'666 habitants : 15.63 / hab
662.4521.11	Participation de Bussigny	10'645 habitants
662.4521.12	Participation de Chavannes	9'337 habitants
662.4521.13	Participation de Crissier	9'327 habitants
662.4521.14	Participation d'Ecublens	13'334 habitants
662.4521.15	Participation de Renens	21'466 habitants
662.4521.16	Participation de St-Sulpice	5'138 habitants
662.4521.17	Participation de Villars-Ste-Croix	980 habitants
662.4521.18	Participation de Prilly	12'439 habitants



Protection civile

Ouest Lausannois

Titre	Tableau explicatif – Budget 2026		
Date	13.08.2025	Domaine	Commandement
Auteur	Sahli Stéphane		

Tableau explicatif – Budget 2026

Ecart par rapport au budget 2025 et impact des changements dans la PCi

▲ Augmentations budgétaires

Poste	Détail	Montant
Nouveau loyer annuel à Ecublens	Augmentation	+ 92'000 CHF
Frais de déménagement, papeterie, aménagement	Frais uniques	+ 22'000 CHF
Frais annuels de nettoyage (Eco2net)	Augmentation (réduction du poste 0.4 ETP de Mme Pan)	+ 8'000 CHF
Entretien des véhicules, expertises et services	Augmentation : mise en place d'un tableau de suivi	+ 12'000 CHF
Mise à jour du plan de stationnement 2025–2034	Sécurité et conformité des 3 constructions	+ 24'500 CHF
Diminution des subventions OFPP 2026	En attente d'augmentation en 2027	+ 16'000 CHF
Passage des GSM de 3G à 4G	Obsolescence dans les constructions (normalement pris en charge par le SSCM)	+ 28'000 CHF
Diminution de la subvention cantonale	(–15 CHF/jour/homme) Peut être compensée	+ 46'500 CHF
Achat de matériel d'intervention aux normes	Possibilité de report sur 2027	+ 36'000 CHF



Protection civile
Ouest Lausannois

▼ Réductions budgétaires potentielles

Poste	Détail	Montant
Économie sur les imprimantes	Suppression des doublons après déménagement	– 7'200 CHF
Plan de stationnement – remise des 5 constructions	Réduction des frais annuels (ECA, électricité, téléphonie, entretien)	– 8'000 CHF

✓ Réduction déjà réalisée

Poste	Détail	Montant
Réduction du personnel	Passage de 7.4 ETP à 6 ETP	– 99'000 CHF

CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués ci-dessus, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC

- Vu le préavis du Comité de direction N° 10/2021 - 2026 du 13 août 2025
- Oûi le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2026 de l'ORPC, tel que présenté par le Comité de direction

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 13 août 2025

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Strittmatter

Denis Lang

V. 13.08.2025